

MANDAT PEA SELECTION

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de cette solution d'épargne.

L'essentiel

Le Mandat PEA Sélection est un service de mandat de gestion, accessible dans le Plan d'Épargne en Actions (PEA) pour les clients souhaitant déléguer la diversification de leur épargne. Il permet de déléguer la sélection et la gestion des OPC de votre PEA à Amundi Asset Management (Mandataire), qui se charge pour votre compte de gérer un portefeuille d'OPC (fonds actions, fonds diversifiés...), sélectionnés avec le conseil de CA Indosuez Gestion.

CADRE D'INVESTISSEMENT	Le Mandat PEA Sélection peut être souscrit dans un Plan d'Épargne en Actions (PEA).
UNIVERS D'INVESTISSEMENT	Fonds actions, fonds diversifiés ... (liste indicative dans les Conditions Générales)
MONTANT MINIMUM A L'OUVERTURE	5 000 €
VERSEMENTS	Possibilité de réaliser des versements complémentaires et de mettre en place des versements réguliers sur la partie sous mandat du PEA
HORIZON DE PLACEMENT RECOMMANDÉ	5 ans minimum
DISPONIBILITÉ	Vous pouvez à tout moment modifier le montant alloué au Mandat. Le Mandat restera actif tant qu'un montant minimum de 5 000 € y est investi (montant minimum placé par le client, ne tenant pas compte d'une éventuelle baisse des marchés).
COÛTS ET FRAIS	Commission liée aux services de 0,60 % TTC, prélevée trimestriellement par la Caisse régionale sur le compte espèces rattaché au Mandat. Cette rémunération est destinée à rémunérer les services de la Caisse régionale dans le cadre du suivi du Mandat et de CA Indosuez Gestion pour les conseils en allocation fournis au Mandataire. Le Mandataire ne prélève aucuns frais de gestion du Mandat. Pour plus de détails sur les coûts et frais liés aux OPC en gestion, se référer à la documentation juridique propre à chaque OPC.



Bon à savoir

POINT D'ATTENTION	Nous attirons votre attention sur le fait qu'investir sur les marchés financiers nécessite une acceptation des risques qui y sont associés. Le Mandat PEA Sélection présente notamment un risque de perte en capital. Plus de détails auprès de votre conseiller.
INFORMATION ET SUIVI	Toutes les opérations liées au Mandat PEA Sélection sont disponibles dans votre Banque en Ligne, sur le site Internet de votre Caisse régionale. En complément, un courrier vous est adressé chaque trimestre pour faire le point sur la performance, la composition et l'orientation de gestion de votre mandat.
MANDATAIRE	Le Mandat PEA Sélection est géré par Amundi Asset Management, filiale du Crédit Agricole.
CONSEIL EN ALLOCATION	CA Indosuez Gestion, filiale du Crédit Agricole.



Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Délai de rétractation 14 jours

Conformément à l'article 18 des Conditions Générales, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires révolus à compter de la date de signature des Conditions Particulières du Mandat pour vous rétracter sans frais ni pénalités et sans être tenu d'indiquer les motifs de votre décision.